

---

BEIJING - L'ICANN information du personnel à la GAC - Nouvelle mise à jour de la mise en œuvre du programme gTLD

Thursday, 04 Avril 2013 - 9:00-10:00

ICANN - Beijing, République populaire de Chine

CHAIR DRYDEN:

Bonjour à tous, nous invitons donc les gens de l'ICANN pour qu'ils nous donnent une perspective générale sur le programme de nouveaux gTLD. En ce qui concerne la participation à distance, c'est l'interprétation, tout est déjà disponible. Tout a été contrôlé et maintenant nous faisons le monitoring de la participation à distance. Nous pouvons entendre les participants à distance qui peuvent poser leurs questions. Jeannie s'occupe du monitoring de la participation à distance et elle pourra poser les questions des participants.

Nous espérons bien que tout va fonctionner. Nous savons que non pas tout le monde peut participer à la réunion mais nous voulons débattre certaines questions qui auront leurs influences ou leurs conséquences sur plusieurs personnes. Il y a des gens qui vont nous parler du programme des gTLD. Akram Atallah c'est le directeur des opérations de l'ICANN et Kamal qui est le conseiller du PDG de l'ICANN.

Je crois qu'il y a des présentations à vous montrer pour avoir des contacts avant de continuer avec les débats. Eh bien nous savons qu'il y a une grande liste de travail à faire sur l'ordre du jour et je crois que nous allons voir en profondeur les développements principaux. Dans l'ordre du jour, il y a les résultats publiés sur internet et d'autres

---

*Remarque : Le présent document est le résultat de la transcription d'un fichier audio à un fichier de texte. Dans son ensemble, la transcription est fidèle au fichier audio. Toutefois, dans certains cas il est possible qu'elle soit incomplète ou qu'il y ait des inexactitudes dues à la qualité du fichier audio, parfois inaudible ; il faut noter également que des corrections grammaticales y ont été incorporées pour améliorer la qualité du texte ainsi que pour faciliter sa compréhension. Cette transcription doit être considérée comme un supplément du fichier mais pas comme registre faisant autorité.*

---

questions clés y afférentes pour pouvoir programmer le travail du GAC et anticiper certains développements clés.

Nous allons donc passer la parole à Akram.

AKRAM ATALLAH:

Merci Heather, merci d’être ici dans la présentation et merci de m’avoir invité pour faire cette présentation devant vous tel que vous le voyez sur l’ardoise. Je ne suis pas Christine Willett. Elle a présenté ses excuses de ne pas avoir pu venir aujourd’hui pour faire sa présentation. Elle avait un problème de famille. Eh bien, elle a du s’occuper de cette question là.

Alors, notre ordre du jour établi que nous allons parler du travail réaliser depuis Toronto, voir quel est le calendrier, parler de l’état des évaluations initiales. Pardon, on va parler des accords, des contrats, de la prédélégation, des tests de prédélégations, le bureau central des marques, objections et résolutions de disputes. Tout ce genre de processus et tout cela vous pouvez le lire. Donc je vais mentionner très rapidement ce qui est très important.

Ce que vous ayez l’occasion de poser vos questions et si vous avez des questions à faire au milieu de ma présentation, je vous demande de m’interrompre et de poser la question ou bien si vous le préférez, on peut attendre jusqu’à la fin pour poser vos questions. C’est comme vous voudrez.

Comme vous pouvez voir, il y a une énorme liste de réussite depuis la réunion de Toronto. Nous avons pu publier les résultats. Nous avons fait

---

le tirage au sort pour l’octroi des priorités des candidatures et le conseil d’administration a décidé de mettre tout d’abord les IDN. Alors, je crois que les IDN, je crois qu’on parle de 108 IDN puis nous allons publier les résultats sur la base des priorités des candidatures.

La question clé c’est de voir la manière d’avancer dans chacune de nos étapes.

Quand nous arriverons au contrat, on va utiliser les priorités pour aborder les processus du pré délégation, de la signature des contrats. Ces priorités vont donc être utilisés pendant tout le processus jusqu’au moment même de la délégation.

On a ouvert le TMCH. Nous allons en parler plus tard. Il y a le centre de formation et de protection des marques. On fait la délégation ou on peut signer les premiers contrats et on vise à passer ces contrats le 23 avril. Nous savons qu’il y a beaucoup de question à aborder, des questions qui sont en cours de débats et les dates ne sont pas fixes. S’il faut faire des modifications, on peut le faire bien sûr mais l’idée c’est de signer le premier contrat le 23 avril.

Tel que vous pouvez le voir, le programme respecte les délais prévus. On a pu avoir tous les résultats de l’évaluation initiale à temps. Il va falloir un peu plus de temps en ce qui concerne la délégation et la signature de contrat, le test de pré délégation et la signature de contrat.

Nous évaluons 20 candidatures par semaine dans le test de pré délégation. Nous parlons aussi avec IANA. Ils nous ont dit qu’ils ne vont

---

pas faire plus de 20 délégations par semaine. Alors nous faisons un contrôle pour vérifier que l'on arrive aux 20 candidatures par semaine.

L'évaluation initiale a été publiée le 22 mars, le premier groupe de résultats des 30 premières candidatures et demain on va faire le reste. On va travailler sur le reste de candidatures. Pour demain, nous aurons donc les 108 candidatures d'IDN qui seront déjà évaluées. Les résultats sont donnés en trois catégories. Premièrement, l'approbation du contrat approuvé puis l'éligibilité de l'évaluation élargie ou non. Pour certaines candidatures, les résultats n'ont pas été publiés sur internet parce qu'il faut encore répondre à certaines questions ou il y a des informations qui manquent et le candidat ne nous donne pas ces informations.

Donc il y a des questions qui vont être mis à jour pendant les prochaines semaines. ceci apparaît aussi sur le site web. Ici, vous voyez une image du rapport d'évaluation initiale. Il y a deux rapports. L'un d'eux qui est public et qui apparaît sur le site web qui inclut presque toute l'information disponible pour les candidats. Alors le candidat donne des informations confidentielles qui ne sont pas sur ce rapport public.

Vous pouvez apprécier ici les résultats. La plupart des panels ont beaucoup progressé, ont fait beaucoup de progrès. Le travail le plus grand qui a trait aux services financiers techniques et de registre sont en cours et la plupart du reste a déjà été fini. Nous publions maintenant les résultats de tout cela sauf ce qui a trait au background screening parce qu'on a fait une grande partie du travail, c'est-à-dire la vérification des antécédents.

---

Il y a eu 35 candidatures qui ont été présentées et maintenant on permet au candidat de retirer ses candidatures et de recevoir les 130.000 dollars payés comme frais initiaux. Alors, on peut rester dans le système du processus d'évaluation ou éventuellement retirer la candidature. Dans ce cas, on reçoit les frais des 130.000 dollars. Il y a eu des accords avec des registres, des contrats. Nous avons travaillé avec eux. On a beaucoup avancé pour leur demander qu'ils travaillent seulement avec les bureaux d'enregistrement ayant signé le RAA 2013. Et parce que nous croyons que ce contrat de bureaux d'enregistrement, ce RAA a beaucoup de caractéristiques qui vont améliorer l'espace des registrant.

Tout ce qui a trait aux organismes de l'application de la loi. Aussi les droits et les responsabilités des bureaux d'enregistrement. Ce qui concerne les droits et les responsabilités.

Ce contrat RAA 2013 a beaucoup d'améliorations et nous croyons que ceci facilitera le fonctionnement de l'industrie des domaines, c'est-à-dire en définitif d'avoir une meilleure conduite. Nous croyons donc que c'est très bien d'avoir tout les bureaux d'enregistrement avec leurs bureaux signés et qu'ils travaillent avec les registres ayant signé le nouveau contrat pour pouvoir travailler dans le programme des nouveaux gTLD. Nous avons également inclus des spécifications PIC.

Comme vous le savez, nous avons reçus 508 qui ont été publié pour les candidats. Je crois qu'elles respectent toutes les exigences du GAC ainsi que vis-à-vis de l'ICANN. Cela permet à l'ICANN d'avoir le contrôle, de gérer les conflits et alors dans ce cas nous demandons aux candidats de faire un engagement sans que l'ICANN soit le responsable du respect

des ses spécifications PIC pour que la communauté ou le public soit en mesure de protester si ces spécifications ne sont pas respectés.

Alors dans ce cas l'ICANN va s'occuper de résoudre ces différends. Nous croyons que le résultat a été très bon pour le GAC ainsi que pour l'ICANN. Ceci est bien aussi pour les registrant et pour toute la communauté At-Large. Le 19 mars, la période de commentaire publics a été close le 17 mars pardon et nous venons de publier la dernière version non pas pour les commentaires publics mais pour la transparence, pour que tout le monde puisse savoir quel ont été les progrès effectué jusqu'à présent au niveau des contrats.

Les candidats seront éligibles pour passer à la signature du contrat après Beijing. Dès que les résultats seront publiés, nous croyons qu'alors le 23 avril sera la date de signature du premier contrat. Il y a des questions sur lesquels on travaille toujours mais nous croyons que tout fonctionne bien compte tenu le temps disponible pour qu'un candidat puisse passer le long du processus et que l'on puisse arriver à la première délégation.

Le test de pré délégation de pilote, c'est-à-dire là où on a demandé au candidat de faire des épreuves pilote de pré délégation et nous avons reçus beaucoup de candidats.

Nous avons donc décidé de choisir un candidat de chacun des fournisseurs de back-end pour avoir le plus grand nombre de fournisseurs de back-end dans cette épreuve de pré délégation. Nous avons choisi 12. S'il y avait beaucoup de candidats du même fournisseur de back-end, on les a choisi en fonction de l'octroi de priorités pour

---

maximiser la possibilité de couvrir le plus grand nombre possible des fournisseurs de back-end dans cette épreuve pilote de pré délégation.

Les ressources ont déjà mis en place. Les spécifications ont été envoyées et je crois qu'en ce moment, on a déjà commencé l'épreuve de pré délégation. Je crois aussi que nous sommes déjà prés et tout sera opérationnel avant le 23 avril.

En ce qui concerne le bureau central des marques, je ne sais pas quelle a été la dernière mise à jour mais nous avons séparés les fonctions de ce centre d'informations en deux fonctions: l'une d'elles va être faite par Deloitte, non pas de manière exclusive et il s'agit d'accepter les marques et faire la validation.

Le contrat n'est pas exclusif, ce qui nous permet d'ajouter plus de validateurs et si on a besoin de plus de validateurs pour la largeur de bande et en ce qui concerne la concurrence. D'autre part, nous avons donc une base de données ou toutes les marques sont enregistrées. Il y a un fournisseur qui s'occuper des réclamations et du pré enregistrements.

Tous les registres devront donc participer dans cette période de pré enregistrement et ils vont recevoir les notifications pendant la période de réclamation. Le contrat a été signé avec IBM et je crois qu'il y a encore plus de détails à vous donner. Mais le bureau central des marques, du point de vue des marques, a été ouvert. Je vous rappelle que pour le 26 mars, nous avons déjà plus de 150 candidats vérifiés et habilités. Il y avait plus de 10 ou 12 marques déposées, vérifiées et incluses dans la base de données. Ce centre d'informations fonctionne

---

déjà du point de vue des titulaires des marques et il sera ouvert pendant 90 jours avant la première période de pré enregistrement pour que vous ayez une idée du moment de ces prés enregistrement.

D'autre part, avec IBM, on a signé un contrat en vertu duquel il développeront leurs systèmes pour donner leurs soutiens au pré enregistrements et aux réclamations et il va y avoir des spécifications qui vont être publiés avant la semaine prochaine pour pouvoir commencer les connexions des registres avec le bureau central des marques.

Ce contrat n'est pas exclusif mais je crois qu'il sera très difficile d'avoir encore une autre base de données parce que dans ce cas il faudrait avoir deux bases de données en même temps.

Je crois que la division des deux contrats permet des opérations plus accessibles, plus concurrentielles soit pour les titulaires de marques, soit pour l'industrie des enregistrements et des bureaux d'enregistrements.

En ce qui concerne la résolution des disputes et des objections, en réalité nous avons 274 présentations d'objections plus spécifiquement qui sont séparés suivant les fournisseurs des objections. Nous avons aussi des objecteurs indépendants qui présentent des objections telles que vous pouvez le voir sur l'écran. Moi, je ne peux pas le lire mais vous peut être vous pouvez le faire et toutes les objections devront être abordé avant que les candidatures liées à cela ait passés leurs évaluations initiales.



---

On peut approuver l'évaluation initiale mais avant de passer le contrat, il faut finir toute la question liée à l'objection présentée.

Ici, vous avez une diapo qui vous montre les objections présentés par les objecteurs indépendants et toute cette information est disponible sur le site web. Pour finir, les sessions que nous allons faire ici à Beijing, elles vont se dérouler lundi et je crois que mercredi et jeudi nous allons participer dans certaines sessions et tout cela aura lieu dans cette grande salle le lundi. Nous espérons bien que vous serez présents lors de ces activités.

Je voudrai maintenant vous passer la parole pour savoir si vous avez des questions à poser ou des clarifications.

CHAIR DRYDEN:

Merci pour la présentation Akram. Y-a-t-il des questions à ce stade. L'Italie s'il vous plait.

ITALIE:

Merci, je voudrai poser une question qui a trait à l'importance des dates car on a parlé de l'importance du premier accord, ce qui implique le premier contrat pour une date qui a été fixée au 23 avril. Il serait très important pour différentes raisons et c'est cela qui m'amène à poser plusieurs questions.

D'une part, il est très important parce que du point de vue des gouvernements dans ces périodes où on aura l'introduction des nouveaux gTLD. Ce serait une démonstration du fait que les choses se

passent vraiment, qu'il y a des choses qui se passent et cela est très important pour pouvoir établir le début de la mise en œuvre. Ma question par rapport à cela c'est de dire bien sûr nous sommes convaincus qu'un petit nombre de candidatures sont déjà prêtes à être approuvées et à entrer dans la base de données d'IANA et donc la question est de savoir si le progrès des analyses de ces candidatures, savoir donc si cette analyse n'a pas rencontrée de difficultés au niveau du GAC ou au niveau des commentaires faits par la communauté.

On parle ici de plusieurs centaines de problèmes qu'on rencontré au cours des périodes de consultations et le point final, ma question est: êtes vous sûr de savoir quand vous allez approuver quelque chose qui tombe dans la catégorie de, par exemple, noms géographiques ou de la catégorie de la concurrence? En bref, êtes-vous sûr qu'on va approuver dans la première partie? Cette approbation ne crée-t-elle pas un précédent dans certaines catégories de problèmes comme par exemple les noms géographiques? Est ce que cela va être un précédent pour d'autres groupes qui pourront être approuvés par la suite? Est-ce que cela pourrait avoir des conséquences dans l'avenir? Voilà le point que je voulais soulever.

AKRAM ATALLAH:

Merci Stefano.

Je voudrai préciser comment le processus est mis en place. Quand nous signons le contrat pour un candidat, cela veut dire que ce candidat a respecté, approuver toutes les exigences. Cela veut dire qu'il peut signer le contrat avec l'IANA parce qu'il a approuvé le test de pré

---

délégation et ce test de pré délégation a lieu avant la signature du contrat avec IANA. Quelqu'un peut donc se voir le test, pardon, de pré délégation peut être retardé avant de signer le contrat avec l'IANA. Mais c'est un processus normal qui est fait aussi avec le ccNSO et cela fait donc partie du processus.

En ce qui concerne l'avis du GAC, la raison pour laquelle nous essayons comme vous avez vu, maintenant qu'on essaye de compléter les premiers 30 résultats publiés même si on ne parle pas encore de contrat, la raison pour laquelle cela est encore retardé c'est parce qu'on attend l'avis du GAC.

Quand on aura cet avis du GAC, nous allons en tenir compte pour décider quel sera l'étape à suivre.

En ce qui concerne la date, il n'y a projet à développer si on n'établi pas des délais. C'est pour cela qu'il faut établir des objectifs, des dates pour essayer d'y arriver. Autrement, si nous nous ne fixons pas de dates, on ne peut pas accomplir nos objectifs rapidement. Donc la date limite que nous avons fixé, c'est le 23 avril pour la signature des contrats. Nous espérons donc que les choses vont se mettre en place pour qu'on puisse arriver à temps à cette date. Il y a bien sûr des obstacles qui pourraient se présenter. A ce moment là, on verrait comment nous allons les franchir.

Mais ce programme à été conçu et fonctionne de cette façon. Nous n'avons pas l'intention d'ignorer quoi que soit, que ce soit des préoccupations, des inquiétudes venant d'internet ou d'autres

---

problèmes importants que pour pouvoir respecter la date. Cela doit être clair.

En ce qui concerne les précédents que nous pourrions établir, vous avez soulevé un point par rapport à cette question des précédents et je vous dirai que nous dans la mesure du possible, nous essayons de respecter le guide de candidature. Si nous respectons les exigences établies dans le guide de candidatures, les résultats pourront être plus précis et plus directs, je dirai, et de cette façon nous n'aurions pas à nous inquiéter par rapport aux précédents. Si on s'en tient à ce que dit le guide de candidature, on pourra bien justifier le pourquoi nous avons fait, nous n'avons pas fait quelque chose.

Nous voulons a nous en tenir à ce qui est dit dans le guide de candidature. Nous savons qu'il y a des précisions qui sont demandé et a ce moment là, le conseil d'administration et la communauté doivent aborder ces inquiétudes mais dans la mesure du possible, nous essayons de nous en tenir au guide de candidature.

CHAIR DRYDEN:

Merci pour cette précision. L'Australie reprend la parole.

L'AUSTRALIE:

Merci. C'est un rapport mis à jour très utile sur le travail qui a été accompli. Nous voyons qu'il y a encore beaucoup de travail en cours. J'ai une question par rapport à l'engagement d'intérêt public des PIC. Des questions spécifiques. Je vous demande pardon si vous avez déjà précisé ces questions et je n'ai pas entendu.

---

Il y a deux choses qui me viennent à l'esprit. D'un côté, les objections ou la position par rapport au fait de faire une objection. Je ne sais pas si on peut parler d'un engagement d'un intérêt public qui n'est pas respecté. Je ne sais pas si on pourrait chercher une façon correcte d'y faire référence.

Ça m'inquiète que les gouvernements puissent faire ces objections au nom de leurs représentés. Je ne sais pas si un gouvernement a directement impacter par cela, mais s'il y a des questions qui sont très sensibles pour les représentés d'un gouvernement. Peut être que le gouvernement peut en parler.

Deuxièmement, les amendements des engagements d'intérêt public. Si un candidat présente ce type d'engagement d'intérêt public et que celui est accepté et que le processus normal est suivi et qu'il fallait faire un amendement.

Je voudrai savoir si on pourrait par exemple s'engager à quelque chose et que par la suite des amendements par exemple proposés ne représentent pas les engagements que nous sommes engagés au départ. Comment faire ce changement?

AKRAM ATALLAH:

Merci pour cette question. En ce qui concerne les PIC, les engagements d'intérêt public. Si quelqu'un souhaite modifier ces engagements d'intérêt public une fois qu'ils ont été présentés, cela peut se faire seulement si ces changements ont été acceptés et pour cela les changements vont faire l'objet d'une période de consultation publique

---

pour que tout le monde soit au courant des changements proposés et même si aujourd’hui nous ne sommes pas en train de réviser les engagements d’intérêt public. Si un changement est demandé, nous allons nous renseigner du point de vue juridique car nous voulons nous assurer de ne pas promettre quelque chose que nous n’allons pas pouvoir ensuite respecter et ou qui seraient modifiés par la suite et qui puissent être à l’origine de problèmes.

Nous allons donc bien nous assurer que cet avis légal, juridique puisse être obtenu afin que tout le monde puisse être au courant de ce qui se passe et avoir une période de 30 jours pour que tout le monde soit au courant des changements proposés.

L’AUSTRALIE:

Une autre question qui est liée aux objections des gouvernements. Les gouvernements qui peuvent présenter d’objections au nom de leurs peuples.

AKRAM ATALLAH:

Oui. L’idée c’est que les gouvernements puissent présenter des objections s’il s’agit des points qui ont trait à l’intérêt public. C’est-à-dire que les gouvernements puissent présenter des objections dans ces cas.

CHAIR DRYDEN:

Merci. J’ai une question brève liée à la question que Peter vient de poser, elle a trait aux spécifications des engagements d’intérêt public. Je

---

voulais savoir si les candidats peuvent modifier des engagements déjà pris. D'après ce que j'ai compris, certains ont manifesté leur intérêt pour présenter des spécifications au niveau des engagements d'intérêt public. Alors que ces présentations n'ont pas été faites. Je ne sais pas si tu pourrais nous préciser quelque chose par rapport à cela.

AKRAM ATALLAH:

Nous savons tous que le processus ne devrait pas couvrir les raisons n'est ce pas? Donc il faut bien faire les choses. Si quelqu'un veut un peu plus en avant dans le processus venir et dire je souhaiterai ajouter des engagements à mes spécifications. il faudrait travailler donc avec ce candidat pour qu'il puisse le faire.

Il se peut que des retards puissent apparaitre mais nous allons essayer de faire en sorte que cela ne soit pas le facteur de décision pour que quelque chose ne puisse pas se faire car si c'est positif d'incorporer ces nouveaux engagements, nous ne voulons pas empêcher cela de se produire pour des questions opérationnelles. Nous allons donc parler avec les candidats pour que cela puisse être fait.

LES PAYS BAS:

Merci Heather. Merci pour cette présentation fort intéressante. C'est très positif de savoir que du coté opérationnel et réglementaires ont fait des progrès. Et je voudrai revenir à la question posée par l'Italie car je crois qu'elle extrêmement pertinente pour nous focaliser sur cette inquiétude à la quelle vous ne pourriez pas répondre. Mais peut être

---

que le conseil d'administration pourrait le faire. Nous établissons notre décision, disant finale sur les gTLDs.

Le conseil d'administration attend notre avis, Hors, quels sont les possibilités pour établir des sauvegardes de la part du GAC, que le GAC établisse des sauvegardes concernant certaines candidatures. Faut-il un changement contractuel par exemple, si notre avis va dans le sens que ces sauvegardes soient établies, qu'il y aurait d'autres façons de mettre en place les choses mais l'une de ces façons serait de le faire à travers les contrats.

Quel est la possibilité que cela puisse être incorporé dans les contrats? C'est une question difficile à répondre, je sais.

AKRAM ATALLAH:

Je pense que le conseil d'administration devra prendre les décisions sur la base de l'avis que donnera le GAC. Si le conseil décide qu'il lui faut davantage de temps pour prendre une décision, à ce moment là il faudra attendre. Nous n'allons pas signer un contrat si toutes les questions et toutes les inquiétudes ne sont pas abordées. Notre est le suivant, c'est après la question de la réunion de Beijing, le GAC donne son avis. Notre objectif c'est qu'il y ait deux semaines pour réviser cet avis et qu'après cette période on puisse décider si l'on continue avec le programme tel qu'il est ou si l'on introduit des modifications.

CHAIR DRYDEN:

Merci. Le Royaume Uni.



LE ROYAUME UNI:

Merci madame la présidente. Bonjour à tous, merci Akram pour ce récit aussi complet de tout ce qui a été accompli pendant ces derniers temps. Et j'aimerais revenir sur la question des engagements d'intérêt public. Mon souci concerne tout d'abord le fait que ces engagements qui ont été pris vont en quelques sortes être cachés. Ils ne seront pas faciles à retrouver.

Ma première question est de savoir quel le but de l'ICANN dans le sens de mettre à profit les connaissances des opérateurs de registres de l'existence de ces engagements? L'ICANN offrira elle des ressources ou de faciliter par le biais de son site web pour que l'on puisse voir de façon très visible ces engagements?

Deuxièmement, y aura-t-il des exigences pour les opérateurs pour qu'ils puissent maximiser la visibilité des engagements pour que les parties prenantes y compris les membres du GAC puissent déterminer très rapidement quels sont les engagements qui ont été respectés ou quels sont les engagements qui ont été pris lorsque l'on commence à aborder une question en particulier.

Ce qui est important ici c'est d'être capable de déterminer de façon rapide quel sont les engagements pris et par la suite connaître le processus qui doit être mis en place pour présenter une plainte, une réclamation par rapport au non respect de ces engagements ou des modifications concernant ces engagements et que tout le puisse être au courant. C'est une inquiétude d'ordre général.

---

Nous voyons de bon gré cette initiative. Nous saluons cette initiative qui répond aux inquiétudes du GAC. Mais nous devons nous assurer qu'il y ait une visibilité maximale de ces engagements afin que toutes les parties intéressées puissent vérifier de façon très rapide quels sont les engagements assumés par les opérateurs de noms de domaines avec quels principes, avec quelles sauvegardes?

Deuxièmement, savoir comment on peut faire un suivi dans le cas où un opérateur n'a pas pris des engagements. Cela représenterait un problème pour nous mais aussi pour l'ICANN. Beaucoup d'entre nous, beaucoup de gouvernements attendent que l'ICANN prenne un rôle actif dans ce sens, un rôle de surveillance des opérateurs qui ne respectent pas ces engagements pris de façon volontaires.

Je sais quel est le processus pour un règlement des différends mais d'après ce que vous venez de dire et d'après ce que je peux lire dans les documents, on aurait l'impression que l'ICANN fait un pas de coté, qui laisse entre les mains de la communauté le suivi du respect des ces engagements. L'ICANN ne joue pas un rôle actif de surveillance du respect des ces engagements. A moins qu'il y ait un problème de règlement des différends. Ce que j'essaie de dire c'est que je suis un petit peu dessus par le fait que l'ICANN se sépare, se met un pas à l'écart par rapport à ce suivi des engagements et mon inquiétude concernant si le fait de dire peut être qu'il y aurait des opérateurs qui devraient prendre des engagements et qui en le feront pas. Quels sont donc les processus pour essayer de corriger cette situation? Car il ne sera pas facile pour les parties intéressées y compris pour les gouvernements de vérifier de façon permanente cette situation.

---

Il y a des centaines de noms de domaines nouveaux qui vont être incorporés dans la pratique et cela va consommer beaucoup de ressources. On parle de quelque chose qui consomme vraiment beaucoup de ressources. Il y a certaines attentes, du moins de ma part, par rapport au rôle que pourrait jouer l'ICANN, un rôle beaucoup plus actif pour surveiller le respect de ces engagements d'intérêt public. Je crois que j'ai un peu élargi mes questions de départ mais mon inquiétude concerne notamment la visibilité des engagements publics et d'autre part la façon de nous assurer que ces engagements puissent être respectés et qui puissent être allé dans l'intérêt de toute la communauté de parties prenantes.

AKRAM ATALLAH:

Merci, Mark. En ce concerne la visibilité des engagements, celles-ci sont publiées sur le site web. Tous les candidats peuvent voir ces engagements d'intérêt public sur le site web et en ce moment nous avançons vers une gestion des relations client meilleure pour la fin de l'année pour qu'il soit plus facile de naviguer, d'obtenir davantage d'informations sur tous les engagements qui existent ainsi que sur tous les bureaux d'enregistrements. Il y aura donc une occasion pour que les spécifications soient plus visibles et qu'elles soient plus faciles de retrouver et de suivre.

Nous pourrions donc reprendre cette question et l'améliorer par rapport à la situation actuelle. En ce qui concerne le rôle de l'ICANN par rapport à la surveillance du respect de ces engagements, le problème de départ et je vais être complètement honnête avec vous, c'est qu'il s'agit d'une question aussi importante, aussi grande que l'ICANN n'a pas les moyens

pour faire un suivi de toutes ces questions, par exemple les contenues, si le bureaux d'enregistrement a certains nombres de règles ou par exemple des règles tel que l'âge des gens qui peuvent accéder au réseau.

C'est-à-dire toutes ces règles qui doivent être respectées. C'est tellement grand que l'ICANN n'a pas les moyens de le faire, de surveiller que toutes ces règles soient respectées. Je pense que les spécifications en matière d'engagement d'intérêt public consiste à faire en sorte que les candidats soient responsables des engagements qui ont été pris pour que le public fasse une peu la surveillance de ces engagements et s'il y a un problème avec un gTLD, les gens qui sont affectés peuvent présenter des objections ou présenter un processus de règlement de différends par rapport à ce gTLD. Une fois que ce processus de règlement de différends est mis en place et qu'il y a une décision finale.

A ce moment là, l'ICANN peut s'assurer que le gTLD se comporte de la façon escomptée et l'ICANN peut donc s'assurer que la règle est mise en place. Je pense que c'est déjà un grand progrès qui a été accompli.

L'ICANN de par elle-même ne peut pas faire ce travail qui est nécessaire mais je pense que la communauté par le biais de ces spécifications possède maintenant un mécanisme pour pouvoir maintenant faire un suivi.

En ce qui concerne les candidats qui n'ont pas présentés ces engagements d'intérêts public, ces spécifications d'intérêt public ont vu le jour suite à une idée qui est liée à une alerte précoce qui permet donc aux candidats de réagir à ces alertes précoces. Peut être qu'un candidat

---

ne connaît pas très bien ces engagements et c'est comme ça qu'ils peuvent préciser ces engagements pour diminuer les risques. S'il y a un candidat, par exemple, n'a pas présenté ses engagements, il pourra le faire plus tard à tout moment et je crois que si le GAC pense que cela est nécessaire peut à ce moment là le dire.

De ce point de vue, je pense que les spécifications, ces spécifications atteignent leurs objectifs et en même temps peuvent être mis en place. Je crois donc que c'est tout cela qui doit être pris en compte pour les candidats.

CHAIR DRYDEN:

Je vais continuer avec l'ordre de parole. On va donner la parole à la Suisse.

LA SUISSE:

Merci monsieur le président. Je travaille pour le gouvernement Suisse. Je m'appelle Thomas Snyder. En premier lieu, je tiens à remercier de cette excellente présentation et j'ai un commentaire à faire notamment après les questions qui ont été déjà posé par le Royaume Uni et l'Australie. Tous ceux ayant trait aux engagements d'intérêt public. Outre les ressources, le facteur, les ressources qui sont problématiques pour nous également. Je suis étonné d'entendre que l'ICANN ne possède pas les ressources pour faire la surveillance de certains aspects, je ne parle pas de la surveillance des contenus parce que ceci n'est pas l'idée que l'ICANN fasse le monitoring des contenus.

---

Mais si nous parlons des gouvernements et nous multiplions, c'est-à-dire on veut augmenter les revenus, je crois que l'ICANN avec le programme des nouveaux gTLD a eu la possibilité de vivre de moins en moins des ressources des gouvernements non seulement nous comme une toute petite administration mais ceci représente un grand problème pour pouvoir faire le suivi du processus qui est très compliqué.

Je ne sais pas si d'autres gouvernements ont la possibilité de faire le suivi des ces engagements qui peuvent changer. Alors voilà donc pourquoi je demande à l'ICANN de prendre en considération que les ressources des gouvernements sont aussi limitées et de plus en plus limités suivant la situation économique de certaines régions du monde.

Du point de vue des ressources logistiques, nous pouvons parler de notre problème ayant trait au concept. En premier lieu, nous croyons que cela avait été confirmé pendant le développement de guide de candidature. Dès qu'une candidature est présentée, elle ne peut pas être modifiée. C'est ce que nous comprenions. Voilà les règles que nous comprenions, les normes que nous comprenions au sein du GAC pour pouvoir faire un processus juste avec d'autres concurrents qui ont demandés la même chaîne de caractères ou une chaîne de caractères similaires.

Mais les seuls ressources que nous avons discutés ici au sein du GAC et la réaction à l'avis du GAC, c'est justement que par exemple nous ne voyons pas la manière de continuer mais on envoyer des lettres de soutien ou des choses semblables mais après l'avis du GAC. Mais nous croyons qu'il ne va pas y avoir des changements ou des modifications

---

substantielles à la candidature qui ne vont pas être permises après la présentation des candidatures. Nous avons donc la sensation que l'on peut ajouter ou modifier ce que l'on veut et c'est très difficile de dire où la frontière entre les engagements de clarification ou la modification de ces engagements

Non seulement pour nous, je crois que c'est compliqué aussi pour les candidats eux même. Le processus semble être complexe et nous ne savons pas exactement quel est la valeur réelle de tout cela ou la manière dont on devrait prendre ceci en compte et dans quelle mesure. Ce n'est pas clair pour nous. Les effets juridiques, les effets sur la concurrence etc. de tous ces engagements d'intérêt public.

Nous avons donc un problème avec le concept parce que nous que les intentions sont bonne mais on n'est toujours pas convaincus que ceci facilite la vie. Je crois que ceci va compliquer notre vie. Il y a encore un autre problème. Plusieurs candidats nous ont contactés. Des candidats qui ont investi leurs ressources, leurs temps avant ces engagements et ils ont peur qu'il y est un copier coller avec les engagements de certains concurrents et qu'alors ils ne puissent pas mettre en œuvre ses engagements. Comment l'ICANN va-t-elle assurer la mise en place des ces engagements?

Il y a un bon nombre de questions qui n'ont pas encore de réponse surtout ceux ayant trait avec les candidats en concurrence. Nous aimerions mieux comprendre tout cela. Nous voudrions avoir une clarification pour savoir exactement le contenu de ces engagements et on peut considérer l'avis dès que l'on saura que l'ICANN va s'occuper de le faire respecter ou d'avoir une certaine garantie pour éviter les abus.

---

C'est ça ce qui est important pour nous et l'ICANN nous dit qu'ils peuvent mettre en place et faire respecter et assurer que les paroles de la rédaction de l'engagements soient respectées.

CHAIR DRYDEN:

Merci la Suisse. Des commentaires à faire Akram? Parfait. La Norvège prend la parole.

LA NORVEGE:

Merci, bonjour à tous. Nous avons aussi des commentaires à faire qui sont en ligne avec d'autres commentaires qui ont déjà été présentés. En premier lieu, qui va évaluer candidat par candidat pour savoir ce qui aurait du être publié comme un engagement d'intérêt public. Ceci, il faudrait le faire. L'autre chose, tous ceux ayant trait aux engagements d'intérêts publics c'est cela est volontaire. Peut être il aurait du être obligatoire pour certains types de candidats peut être parce que le point clé mentionné par la Suisse a trait aux engagements qui ne puissent pas être exécuté. Notamment, lorsqu'on parle de changement ultérieur aux engagements d'intérêts public.

Alors il devrait y avoir un contrat, quelque chose qui exige le respect. Il y a des liens entre ces engagements d'intérêt public et les termes du contrat. Je suppose que cela doit être également lié à la manière de faire valoir ou d'exécuter ces engagements. Il y a donc un bon nombre de questions ayant trait au fonctionnement de toute cette question.

Nous pouvons dire également que nous sommes en ligne avec le commentaire de la Suisse mais les gouvernements ne vont pas pouvoir



---

faire le monitoring ou la surveillance des changements ou le non respect de certaines choses. Je crois donc qu'il serait nécessaire de mettre en place un système pour faire le suivi et la surveillance et ce serait l'obligation de l'ICANN. L'obligation de surveiller que tous les candidats respectent les exigences. Je crois que cela doit être résolu. Merci.

CHAIR DRYDEN:

Merci la Norvège. J'ai trois demandes de paroles, le Danemark, l'Allemagne, le Brésil et puis on va clôturer cette session.

LE DANEMARK:

Merci et merci Akram de votre présentation. Je vais essayer d'être brève ayant trait à ces engagements d'intérêt public. L'Australie a déjà posé l'une des questions à savoir comment les gouvernements peuvent démontrer si j'ai bien compris. Nous devrions être capables de se faire bien qu'indirectement. La prochaine question c'est comment l'ICANN peut elle décider de faire le suivi des sanctions sur le PIC? Alors, il va falloir des critères transparents pour savoir à quels moments on décide de faire le suivi ou de suivre la recommandation parce qu'on ne dit pas qu'on va respecter la recommandation mais par contre qu'ils peuvent le faire.

La prochaine question concerne les procédures de résolution de différends. A quoi vous attendez vous? Parce que si l'on parle de l'argent des contribuables à savoir les gouvernements qui présentent une question ou un cas, il faut savoir combien il va falloir payer.

---

Finalement, lorsque vous parlez de réservations de changer des enregistrements déjà mises en place et le changement des futurs enregistrements après le processus de PIC. Ma question est la suivante, il y a eu des discussions pour remédier tout cela ou quel vont être les mesures qu'il va falloir prendre?

CHAIR DRYDEN: Merci. Akram.

AKRAM ATALLAH: Je crois que je n'ai pas compris le dernier point. Il n'y a pas d'enregistrement jusqu'à ce moment là. Alors si vous pouvez me clarifier un peu ça.

LE DANEMARK: La question est la suivante, par exemple, quand un gouvernement veut présenter un cas comme celui-ci en disant qu'un des PIC n'a pas été respecté. Lorsque la question est présentée au panel correspondant, on a dit que vous ne pouvez pas revenir en arrière et réparer les enregistrements effectués avant la procédure ou le processus des engagements d'intérêt public. Je veux demander si avant, il y a eu un dommage, un grand dommage avant le processus de résolution de différends des engagements d'intérêts publics, je me demande si on va pouvoir prendre des mesures, il va y avoir une manière de prendre des mesures pour réparer ce dommage.

---

AKRAM ATALLAH:                   Merci d’avoir clarifié.

CHAIR DRYDEN:                   Maintenant l’Allemagne et le Brésil.

L’ALLEMAGNE:                   Merci madame la présidente. Merci de la présentation Akram. Je crois qu’il s’agit d’une présentation très informative pour nous. Mes commentaires ont trait à des commentaires déjà présentés par mes collègues. Une question a trait aux ressources. C’est quelque chose qu’il faut partager et nous sommes d’accord avec la position de la Suisse. Dans ce cas, je vais rappeler que nous parlons de documents, plus de 1000 documents qui ont été publiés il y a un peu moins d’une semaine, il y a trois semaines plus précisément. Et il faut voir si le gouvernement peut savoir exactement de quoi on parle.

Je crois que la question des engagements d’intérêts publics est l’une des questions principales que le GAC doit suivre et je crois que c’est un problème pour le GAC parce que, nous, on est un comité consultatif de politique publique. Alors à ces stades des applications, il est difficile de voir comment nous pouvons recevoir les documents importants. Je crois que vous devez savoir que c’est très compliqué pour le GAC aussi de faire le suivi des détails ainsi que le monitoring ou la surveillance.

Ce n’est pas possible pour nous, ce n’est pas possible de faire cela. Je suis d’accord avec mon collègue du Danemark et avec d’autres et peut être il faudrait plus de clarification sur la question concernant la résolution de litiges. Quel est la procédure établie? Comment ça

fonctionne? Et savoir si cela pourrait être débattu au niveau dans les réunions du GAC pour trouver une position et pouvoir évaluer en définitif la question parce que c'est une question toute neuve pour nous aussi.

Je me souviens lorsque la situation a été présentée à Toronto, c'était tout à fait différent. Je voudrai aussi partager la position du Danemark par rapport au copier coller. Pour ceux ayant trait à la propriété intellectuelle de certains candidats. Je crois qu'il y en a qui ont reçus beaucoup de considérations sur la manière d'utiliser la candidature et maintenant nous pouvons permettre à tous, aux concurrents aussi d'utiliser cette propriété intellectuelle. Voila donc pourquoi nous voyons certains aspects positifs mais cependant je crois qu'il faudrait avoir un débat plus approfondi et considérer les conséquences possibles.

CHAIR DRYDEN:

Merci maintenant, le Brésil et les Etats Unis dans ma liste. Le Brésil s'il vous plait.

LE BRESIL:

Merci Heather, bonjour à tous, je devrai dire bonsoir parce que dans mon pays c'est 11 heures du soir et ma montre biologique est toujours au Brésil. Je m'appelle Franklin Netto. Je suis le représentant du gouvernement du Brésil auprès du GAC. Je voudrai remercier Akram de sa présentation si claire et je crois que l'une des valeurs de cette réunion c'est justement de voir ce que les différentes sections de

---

l'ICANN font en ce moment. Je voudrai revenir à la question présentée par mon collègue de l'Italie et des Pays Bas.

Je voudrai vous demander d'élargir un peu la question de l'aborder plus profondément parce que pour moi ce n'est pas clair quel est la position de l'ICANN vis-à-vis de la possibilité qui a été présentée par le collègue de l'Italie d'avoir un précédent avec ces accords du 23 avril. En ce qui concerne d'autres gTLD qui seraient dans des catégories similaires dans l'avenir. Cette semaine ci au sein du GAC, on va mener des débats et nous allons parler des gTLD spécifiques et aussi des catégories spécifiques des gTLD. Il y a donc d'énormes possibilités que certains gTLD IDN puissent avoir les premiers accords ou les premiers contrats signés le 23 avril et discuter au sein du GAC.

Je vous demande donc d'élargir. Quelle serait la manière de travailler au cas où les délais seraient différents entre l'avis du GAC et ce que vous pensez faire en ce qui concerne la signature des contrats, l'établissement d'accords sur les gTLD IDN. Il devrait y avoir un avis du GAC pour une certaine question en prenant en considération les différentes catégories et notamment savoir ce qui se passe avec les gTLD IDN. Merci.

AKRAM ATALLAH:

Tel que je l'ai déjà mentionné, la raison pour laquelle nous avons établi le 23 avril c'est que nous voulions entendre l'avis du GAC et voir quel était la réponse du conseil d'administration avant de faire des progrès, avant d'avancer. Comme je l'ai mentionné, nous allons attendre l'avis du GAC et la considération du conseil d'administration, voir comment

---

on va gérer l’avis du GAC avant de signer le premier contrat. Nous n’allons pas signer un contrat et après il soit nécessaire de le changer. Ceci n’est pas clair pour les communautés.

Alors nous n’allons pas faire cela. On va être sûr que tout soit clair, qu’il y ait une bonne réponse, une réponse claire du conseil et puis après on va décider si l’on va continuer s’il faut changer le contrat ou s’il faut prendre des actions. J’espère bien que ce soit clair.

CHAIR DRYDEN:

Etats-Unis.

ETATS-UNIS:

Bonjour à tous. Merci Akram de votre présentation si utile. Malheureusement, je suis la dernière de la liste parce que mes collègues ont déjà tout dit. Mais j’espère que vous aurez l’impression que nous voulons établir une relation avec l’ICANN pour pouvoir aborder ces questions d’intérêt public. Nous donnons notre soutien à ce concept et nous espérons qu’avec les échanges des prochaines journées, nous soyons en mesure de vous donner l’avis pour pouvoir vous aider dans les questions concernant les sauvegardes.

Je crois que les Pays Bas ont signalé qu’il était très important d’avoir un objectif clair et justement l’objectif clair c’est de développer la terminologie spécifique de contrat. Ceci a un impact sur la nature des spécifications et des engagements d’intérêt public volontaire ou obligatoire. Alors vous avez déjà une idée de ce que vous devriez

---

espérer pour la fin de la réunion. Je vous remercie de la possibilité et j'espère bien que nous serons aussi clairs que possible.

Mes collègues ont fait des observations très intéressantes et vous reparlerez avec nous et cela sera très utile pour travailler conjointement. Nous voulons voir les résultats de nos délibérations. Nous voulons que cela soit reflété dans les contrats. Je voudrai finir avec une question. Nous savons qu'il y a des chaines de caractères qui ont été le sujet principal de certaines objections. Cependant, la substance des objections pourraient signifier que cela n'est pas disponible en ce moment, c'est vrai ça? Et quand est ce que le contenu pourrait être disponible parce que nous ne pouvons pas parler si nous ne disposons pas des questions de fond de ces objections.

J'ai peur d'avoir sauté quelque chose et je voudrai savoir quand est ce que cela sera disponible?

AKRAM ATALLAH:

Je regrette, je ne connais pas la réponse à la question mais je vais vous donner une réponse dès que possible. Merci beaucoup.

CHAIR DRYDEN:

Je voudrai maintenant remercier Akram et Tarek de nous avoir présenté ce rapport. Cette session a été très informative pour les collègues du GAC mais aussi pour vous tel que les membres du GAC l'ont signalé. Vous savez déjà quels sont les inquiétudes ou les préoccupations des gouvernements. Nous espérons continuer avec cet échange et développer une pensée plus approfondie par rapport à cette question.

---

Nous savons bien qu'il y a des dates clés ou des délais établis par l'ICANN et pour le GAC au fur et à mesure de l'apparition de nouvelles questions, je suis sûr que vous serez disponible pour donner une réponse au cas où il y aurait des questions spécifiques pendant les réunions de la semaine. Nous sommes donc tous engagé à ce que cela fonctionne. Akram.

AKRAM ATALLAH:

Je tiens à remercier les membres du GAC de l'énorme travail effectué pour ce programme. Nous apprécions énormément leur travail. Vous faites partie de notre travail. Vous êtes nos associés, nos partenaires, nos alliés et nous avons un objectif commun. J'ai pris beaucoup de notes, des observations qui ont été présentés et il y a des questions qui vont peut être géré au niveau opérationnel et peut être qu'il faudrait qu'il y ait une plus grande transparence et une plus grande visibilité.

Il faut faciliter l'orientation des plaintes, les spécifications des PIC, etc. Il y a beaucoup de choses à faire au niveau opérationnel pour faciliter la mise en place de ces engagements d'intérêt public mais je vous pris de vous rappeler que les engagements d'intérêt public ont été développé et il s'agit donc d'un processus externe. Tous les résultats de cette résolution de différends vont être appliqués par l'ICANN. C'est la pensée sous jacente au PIC. Il s'agit d'un instrument très utile. Merci de votre temps et de votre effort.



---

CHAIR DRYDEN:

Merci encore une fois pour les membres du GAC. On va faire la pause café. Nous croyons qu'il ya du café dans la salle à coté. Nous vous prions de respecter les 30 minutes et parce que nous devons démarrer avec nos propres débats au sein du comité.